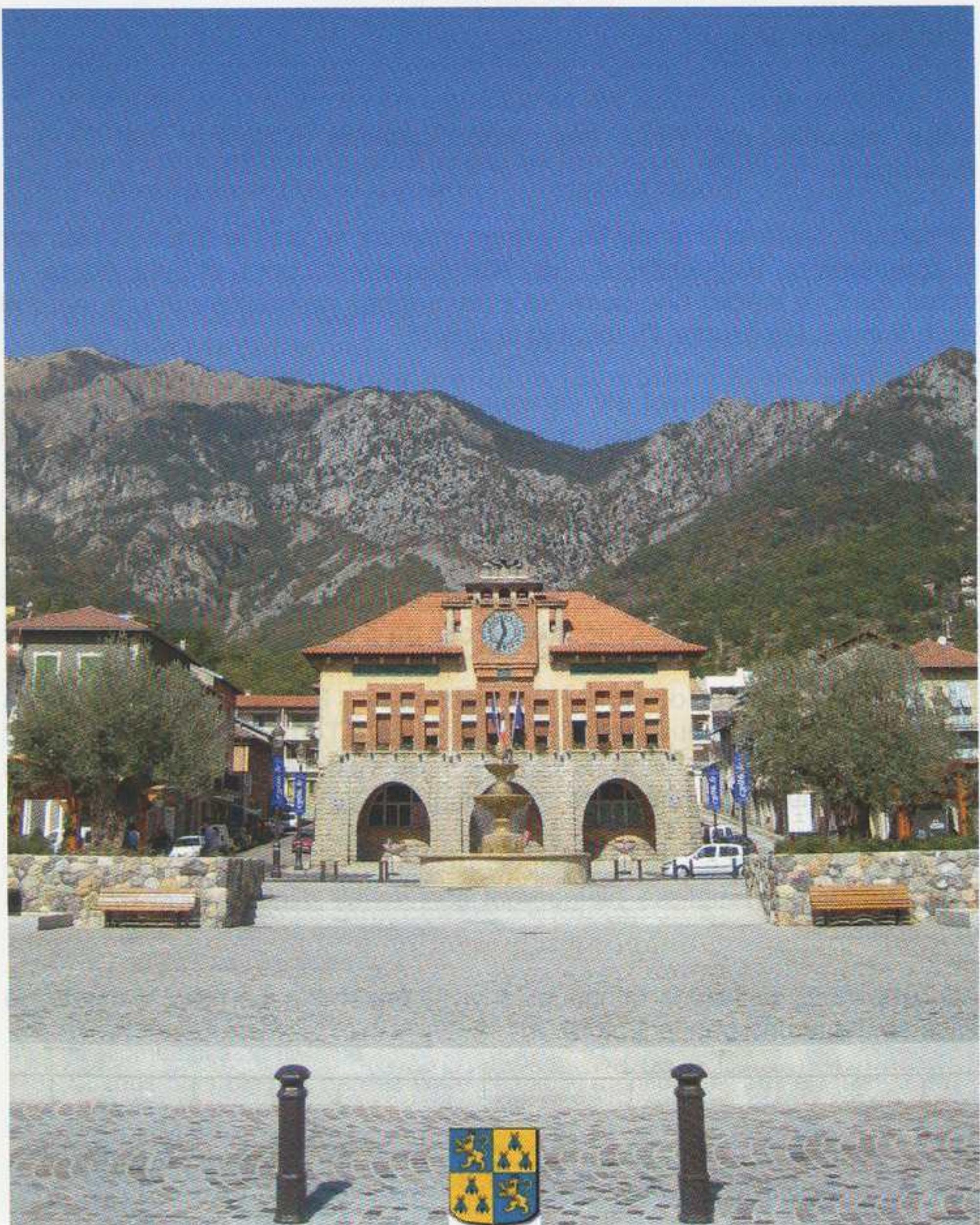


DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS



ROQUEBILLIERE

Place du Général Corniglion Molinier — 06450 Roquebillière
Tel : 04 93 03 60 60

PRÉVENIR POUR MIEUX RÉAGIR

Madame, Monsieur,

Votre sécurité est l'une des préoccupations majeures de l'équipe municipale.

L'information préventive sur les risques majeurs se justifie d'autant plus sur la commune de Roquebillière que cette dernière a connu et subi, depuis le début du XXe siècle, une série de catastrophes naturelles qui ont marqué les hommes, les esprits, l'habitat et la nature.

L'objectif de ce document est de vous informer et de vous sensibiliser aux risques naturels encourus sur la commune, et aux mesures de sauvegarde que vous pourriez être amenés à prendre pour vous en protéger.

Il est en effet indispensable, pour parer à toute éventualité, de connaître les risques et d'adopter, avant, pendant et après l'événement les bonnes attitudes.

Je vous demande de lire attentivement ce document, et de le conserver précieusement pour vous y reporter en cas de problème.

En complément de ce document, la commune de Roquebillière possède un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) qui définit l'organisation prévue pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population en cas d'événement sur le territoire communal.

Il me paraît essentiel, dans un souci de protection de la population, que notre commune remplisse pleinement son devoir d'information envers les roquebilliéros.

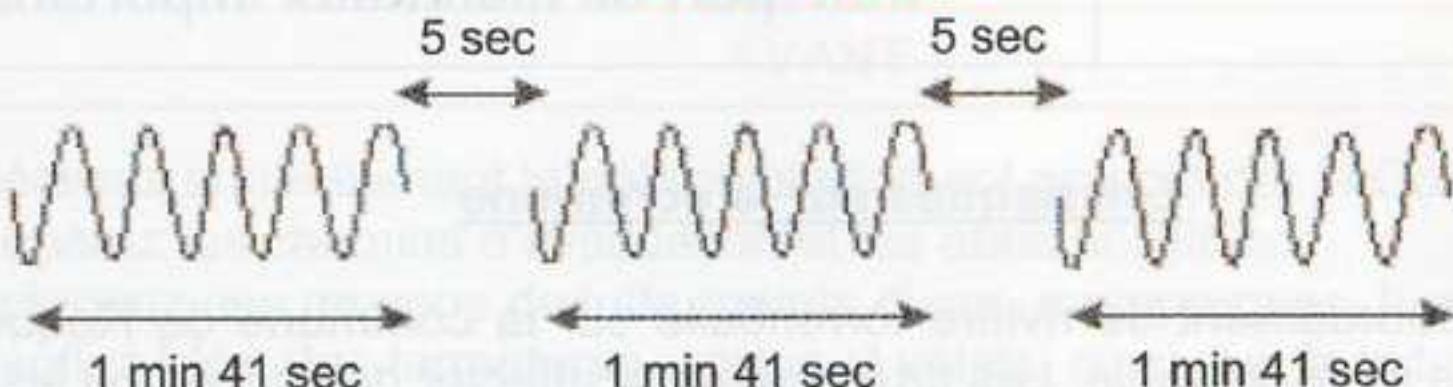
Afin que nous puissions continuer à vivre ensemble en toute sécurité, je vous souhaite une bonne lecture.

Le Maire,
Gérard MANFREDI



ALERTE

Début d'alerte



La sirène émet un signal modulé montant et descendant d'une minute et 41 secondes.

Fin de l'alerte

30 sec

Le signal est non modulé et dure 30 secondes

DANS TOUS LES CAS



Ne téléphonez qu'en cas d'urgence vitale.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école.
Les enseignants assurent leur sécurité.



Ecoutez la radio : France Inter (87,9 FM),
France Info (1557kHz),
Radio Oxygène (97,7 FM)

**SUIVRE LES CONSIGNES
DES AUTORITES**

IMPORTANT

Avoir en permanence chez soi en prévision d'une alerte

- 1 radio portable avec piles
- 1 lampe de poche avec piles
- Des bouteilles d'eau potable
- Vos papiers personnels
- Trousse de pharmacie
- Votre traitement médical en cours
- Des couvertures
- Des bougies et des allumettes

CONTACTS UTILES

SAMU :	15
Gendarmerie :	17 ou 04 93 03 20 10
Pompiers :	18 ou 112 (portable)
Mairie :	04 93 03 60 60
Hôpital :	04 93 03 43 64
Météo France :	08 92 68 02 06

CRUES TORRENTIELLES

**Augmentation brutale du débit des eaux,
avec des écoulements très rapides et un
transport de matériaux important.**

Les risques sur la commune

Le risque de débordement de rivière torrentielle sur la commune de Roquebillière est dû aux crues de la Vésubie. Les crues peuvent affecter des zones où les enjeux économiques et humains sont importants. Ces crues sont accompagnées d'un charriage important.

Le risque de crue de torrent sur la commune de Roquebillière correspond aux crues de la Gordolasque, du Cervagné, l'Espaillart, les Imberts, Le Cougne, le Ruinas et la Combette.

Historique

Le 13 septembre 1993, la crue du Cervagné détruit le camping municipal et celle des Imberts emporte le pont de la route de l'hôpital.

Suite à une très forte crue de la Vésubie les 6 et 7 novembre 1997, la commune de Roquebillière subira de très importants dégâts et sera déclarée sinistrée.

Les mesures prises dans la commune

- L'information de la population.
- L'aménagement et l'entretien des cours d'eau et des bassins versants.
- Prise en compte des zones inondables dans le Plan d'Occupation des Sols (POS) en cours de révision.
- Le Plan de Prévention des Risques (prescrit le 26 septembre 2001 et en cours d'élaboration) règle l'urbanisation dans les zones inondables.
- Des cartes de vigilance sont diffusées par les services de Météo-France lorsque des pluies importantes sont annoncées.
- Mise en œuvre du dispositif Orsec et des différents plans de secours :
 - * Plan Communal de Sauvegarde (PCS).
 - * Plan départemental d'alerte météorologique.
 - * Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) dans les établissements scolaires.
- Collaboration avec les pompiers, la gendarmerie et la préfecture : information par le système GALA (Gestionnaire d'Alerte Locale Automatisée).

CONSIGNES DE SÉCURITÉ LES BONS REFLEXES

AVANT

- Tenez-vous informé du risque auprès des autorités compétentes.
- Faites une réserve d'eau potable et de nourriture.
- Placez les objets et les documents précieux hors d'eau.
- Prévoyez les moyens d'évacuation.
- Fermez les portes, fenêtres et soupiraux.
- Fermez le gaz et l'électricité.
- Mettez les véhicules hors d'atteinte de l'eau.
- Amarrez les cuves (gaz, fuel, etc.).
- Suivez les directives des services de secours.

PENDANT

- Évacuez dès que vous avez reçu l'ordre des services de secours et ne revenez pas en arrière.
- Réfugiez-vous sur un point haut (étages, toit de maison, colline...).
- Ne vous engagez pas sur les voies inondées.
- Ne consommez pas l'eau du robinet.
- Signalez votre présence pour être repéré par les services de secours en cas d'isolement.
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Les enseignants assurent leur sécurité.

APRES

- Aérez et désinfectez les pièces.
- Chauffez dès que possible.
- Ne rétablissez l'électricité que sur une installation sèche.
- Prenez des photos.
- Contactez votre assureur le plus tôt possible.



Fermez portes,
fenêtres,
soupiraux



Rejoignez un
point haut



Fermez le gaz
et l'électricité



Ne téléphonez
pas, libérez les
lignes pour les
secours



N'allez pas
chercher vos
enfants à l'école

MOUVEMENTS DE TERRAIN

**Déplacement plus ou moins brutal du sol
et/ou du sous-sol.**

Les risques sur la commune

La commune est concernée par quatre types de mouvements de terrain :

- Les glissements de terrain. Il sont dus au glissement des argiles sous leur propre poids ou au glissement des éluvions et colluvions sur ces mêmes argiles. Les glissements de 1926 et 1971 sont liés à la nature des matériaux qui sont mobilisés sur des hauteurs importantes et aux mécanismes de mise en charge des circulations d'eaux souterraines.
- Les effondrements : importants à la fois par leur ampleur, leur intensité et les événements déclarés. Cet aléa concerne particulièrement le secteur Giboel et les environs de Cervagne en raison de la dissolution des terrains gypseux créant des dépressions en surface.
- Les éboulements concernent essentiellement les vallons très échancrés avec de gros blocs inclus dans une matrice limono-sableuse et la zone de migmatites surplombant la station thermale de Berthemont-les-bains.
- Les ravinements sont également présents dans les vallons et le long des berges de la Vésubie.

Historique

Parmi les événements majeurs déclarés, il faut surtout noter le glissement de terrain de 1926 qui a détruit une partie du vieux village et le nouveau glissement de 1971.

Les mesures prises dans la commune

- L'information de la population.
- Prise en compte des zones à risque dans le POS.
- Le Plan de Prévention des Risques (prescrit le 26 septembre 2001 et en cours d'élaboration) réglemente l'urbanisation dans les zones de mouvements de terrain.
- Surveillance (services de l'État) et alerte en cas de danger.
- Mise en œuvre du dispositif Orsec et des différents plans de secours :
 - * Plan Communal de Sauvegarde (PCS).
 - * Plan de Secours Spécialisé "mouvement de terrain de Roquebillière-Belvédère" (PSS).
 - * Plan départemental d'alerte météorologique.
 - * Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) dans les établissements scolaires.
- Collaboration avec les pompiers, la gendarmerie et la préfecture : information par le système GALA (Gestionnaire d'Alerte Locale Automatisée).

CONSIGNES DE SÉCURITÉ LES BONS REFLEXES

AVANT

- Respectez les règles de construction.
- Informez-vous des risques encourus et des consignes de sécurité.
- Vérifiez l'état de vos murs, talus et collecte des eaux pluviales sur votre terrain.
- Ne stationnez pas dans les zones dangereuses.

PENDANT

- Suivez les directives des services de secours.
- Evacuez dès que vous en avez reçu l'ordre.
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Les enseignants assurent leur sécurité.

En cas d'éboulement ou de glissement

A l'extérieur :

- Fuyez latéralement, ne revenez pas en arrière et gagnez au plus vite les hauteurs les plus proches.
- N'entrez pas dans un bâtiment endommagé.

A l'intérieur :

- Abritez-vous sous un meuble solide éloigné des fenêtres.

En cas d'effondrement

A l'extérieur :

- Dès les premiers signes, évacuez les bâtiments et n'y retournez pas
- Ne prenez pas l'ascenseur.

A l'intérieur :

- Éloignez-vous de la zone dangereuse et rejoignez un endroit sûr.

APRES

- Fermez le gaz et l'électricité.
- Mettez-vous à la disposition des secours.
- N'entrez pas dans un bâtiment endommagé sans autorisation des autorités.
- Après accord des autorités, évaluez les dommages et les dangers.



Gagnez au plus vite les hauteurs les plus proches



Fuyez latéralement



Fermez le gaz et l'électricité



N'entrez pas dans un bâtiment endommagé



N'allez pas chercher vos enfants à l'école

FEUX DE FORET

Incendie qui se propage sur une surface d'au moins 1 hectare de forêt, de maquis ou de garrigue...

Les risques sur la commune

La commune de Roquebillière a une superficie totale de 2592 hectares. Près de 1344 hectares demeurent boisés et renferment un habitat dispersé et donc particulièrement sensible aux feux de forêt.

Au cours des 70 dernières années, la commune a subi plusieurs feux de végétaux qui ont détruit près de 1700 hectares (cumul des zones brûlées)*.

Les mesures prises dans la commune

- L'information de la population.
- Prise en compte des zones feux de forêt dans le POS.
- L'article L.322-3 du code forestier précise les règles du débroussaillage obligatoire.
- L'arrêté préfectoral du 19 juin 2002 fixe une **période rouge** (**interdiction de brûler**) du 1er juillet au 30 septembre et des périodes mobiles qui sont édictées en fonction de conditions météorologiques exceptionnelles. La **période verte** couvre le reste de l'année.
- Surveillance et alerte en cas de danger : le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) reçoit les informations météorologiques journalières et assure une surveillance sur le terrain en liaison avec les patrouilles de Force 06.
- Des cartes de vigilance sont diffusées par les services de Météo-France lorsque des vents violents sont annoncés.
- Mise en œuvre du dispositif Orsec et des différents plans de secours :
 - *Plan départemental d'alerte météorologique.
 - *Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) dans les établissements scolaires.
- L'aménagement et l'entretien de la forêt concourent à réduire les risques de feux de forêt.
- Équipements mis en place pour la protection et la défense des forêts contre l'incendie.
- Installation et maintenance des bornes d'incendie.

* données provenant de Prométhée (base de données sur les incendies de forêts de la région méditerranéenne) : <http://www.promethee.com/prom/home.do>

CONSIGNES DE SÉCURITÉ LES BONS REFLEXES

AVANT

- Réalisez annuellement le débroussaillage prescrit par le Code Forestier.
- Repérez les chemins d'évacuation et les abris possibles.
- Prévoyez des moyens de lutte (points d'eau, motopompes, tuyaux...).
- Vérifiez l'état des fermetures, portes et volets, ainsi que la toiture.

PENDANT

Si vous êtes témoin d'un départ de feu

- Informez les sapeurs-pompiers (**18 ou 112 depuis un portable**)
- Si possible, attaquez les flammes à leur base.

Dans la nature, éloignez-vous dos au vent le plus rapidement possible

- Manifestez-vous auprès des services de secours.
- Si vous êtes surpris par les fumées, respirez à travers un linge humide.
- En voiture, si vous êtes surpris par un front de flammes, n'en sortez pas et fermez les fenêtres et les aérateurs. Et si possible faire demi-tour.

Une maison bien protégée est le meilleur abri

- N'évacuez que sur ordre des autorités.
- Dégagez les voies d'accès et les cheminements d'évacuation.
- Fermez et arrosez volets, portes et fenêtres puis calfeutrez-les.
- Rentrez les tuyaux d'arrosage pour les protéger et pouvoir les utiliser après.
- Garez les véhicules contre la maison à l'opposé de la venue du feu.
- Fermez les bouteilles de gaz (éloignez celles qui sont à l'extérieur).
- Enlevez les éléments combustibles (linge, mobilier PVC, tuyaux...).
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Les enseignants assurent leur sécurité.

APRES

- Sortez protégé (chaussures et gants en cuir, vêtements coton, chapeau).
- Éteignez les foyers résiduels.
- Contrôlez dans tous les endroits (tuiles, orifices d'aération...) s'il reste des braises, éteignez-les, celles-ci peuvent s'enflammer 1 heure après.



Dégagez les voies d'accès et les cheminements d'évacuation



Calfeutrez les ouvertures et aérations avec des linges humides



Fermez les vannes de gaz



N'approchez pas d'une zone d'incendie



N'allez pas chercher vos enfants à l'école

SEISMES

Fracturation brutale des roches en profondeur qui crée des failles dans le sol et parfois en surface, et se traduit par des vibrations du sol.

Ces secousses peuvent provoquer des glissements de terrain, des crevasses dans le sol, des chutes de blocs de pierres. Le séisme dure de quelques secondes à quelques minutes. Il peut être plus ou moins important. Les dégâts peuvent aller de la simple fissure dans les bâtiments à l'effondrement total.

Les décrets n°2010-1254 et n°2010-1255 du 22 octobre 2010 relatifs à la prévention du risque sismique ont divisé le territoire national en 5 zones de sismicité croissante en fonction de la probabilité d'occurrence des séismes : 1 (très faible), 2 (faible), 3 (modérée), 4 (moyenne) et 5 (forte).

La totalité de la commune de Roquebillière est classée en zone 4, sismicité moyenne.

Il n'y a pas d'alerte préventive possible, il est donc important que chacun connaisse les consignes de sécurité.

Les mesures prises dans la commune

- L'information de la population.
- Application des règles de constructions parasismiques.
- Plusieurs stations sismiques existent dans le département.
- Le Plan "Séismes" (Plan d'Urgence Départemental) des Alpes-Maritimes (approuvé depuis janvier 1994) permet aux Services de Secours d'intervenir sans délai.
- Un document d'information, "Le risque sismique en PACA"¹, a été élaboré par l'État, la Région PACA et le BRGM et diffusé à l'ensemble des communes de la région. Il permet de comprendre et gérer au mieux ce risque parfois mal connu qui nous concerne tous.
- "Le Plan Séisme", un programme national de prévention du risque sismique.²
- Mise en œuvre du dispositif Orsec.
- Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) dans les établissements scolaires.

¹ <http://www.paca.ecologie.gouv.fr/IMG/pdf/risque-sismique-en-PACA.pdf>

² <http://www.planseisme.fr/>

CONSIGNES DE SÉCURITÉ LES BONS REFLEXES

AVANT

- Informez-vous des risques encourus auprès des autorités compétentes.
- Construisez en tenant compte des règles parasismiques.
- Repérez les points de coupure du gaz, de l'eau et de l'électricité.
- Repérez un endroit où vous pourrez vous mettre à l'abri.

PENDANT

- Protégez-vous la tête avec les bras
- N'allumez pas de flamme.
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Les enseignants assurent leur sécurité.

A l'intérieur :

- Mettez-vous à l'abri près d'un mur, une colonne porteuse, dans un angle ou sous un meuble solide.
- Éloignez-vous des fenêtres.

A l'extérieur :

- Éloignez-vous le plus possible des constructions ou abritez-vous sous un porche.
- Ne restez pas sous des lignes électriques.

En voiture :

- Ne descendez pas avant la fin de la secousse.
- Arrêtez-vous si possible à distance de constructions et lignes électriques.

APRES

- Attention aux répliques, d'autres secousses peuvent avoir lieu.
- N'entrez pas dans les bâtiments et éloignez-vous de tout ce qui peut s'effondrer et des lignes électriques.
- Ne prenez pas l'ascenseur.
- Coupez l'eau, le gaz et l'électricité. En cas de fuite, ouvrez les portes et fenêtres, quittez les lieux et prévenez les autorités.
- N'allumez pas de flamme.
- Si vous êtes bloqué, gardez votre calme et manifestez-vous en faisant du bruit.



Abritez-vous sous un meuble solide



éloignez-vous des constructions



Fermez le gaz et l'électricité



Ne fumez pas, pas de flamme ni d'étincelle



N'allez pas chercher vos enfants à l'école

PRÉVENTION DES INCENDIES
RÈGLES D'EVACUATION

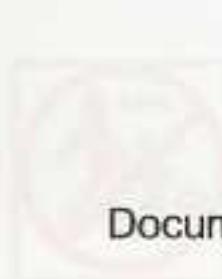
Plan de secours

Le plan de secours est destiné à assurer la sécurité des personnes et du patrimoine.



ROQUEBILLIERE

<http://www.vesubian.com/roquebilliere/roquebilliere-vesubie-06.htm>



Document réalisé en janvier 2011 pouvant être soumis à des modifications réglementaires.

Création : Pascal PERRONE
268, boulevard Emmanuel Rouquier - 06130 GRASSE
Tél : 06.10.29.10.94